

ABONNEMENT

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

saumur
Un an . . . . . 25 fr.
Six mois . . . . . 13
Trois mois . . . . . 7
Poste
Un an . . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 16
Trois mois . . . . . 8

L'ÉCHO SAUMUROIS

Annances, la ligne. . . . . 20
Réclames, — . . . . . 30
Faits divers — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas? Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat sur la poste
et chez tous les libraires

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 AOUT

LES COLONIES PÉNITENTIAIRES

Un de ceux que préoccupent, à juste titre, les questions concernant l'enfance, et surtout l'enfance criminelle, M. Henri Joly, vient d'entreprendre, à travers la France, une enquête sur les colonies pénitentiaires. Le Journal des Débats nous apporte ce que l'auteur appelle trop modestement ses « notes de voyages ».

Sur une population de 360 pupilles, Mettray a eu, en 1888, — la dernière statistique date de cette année-là, — 12 évasions; sur une population de 402 pupilles, Saint-Hilaire en compte 45. S'agit-il, d'autre part, des récidives? Mettray en a 11 sur 110 enfants libérés, soit 10 pour cent; Saint-Hilaire: 13 sur 82 libérés, soit près de 16 0/0.

Quelles sont donc les causes, pour Saint-Hilaire, d'une infériorité si notoire? Elles sont de deux sortes: manque de surveillance, écrit M. Joly, absence d'aumônier. Et de fait, la façon dont s'opèrent le recrutement des gardiens explique, à merveille, le désordre qui règne dans les maisons de l'Etat et les fatales conséquences qu'il entraîne.

Le plus souvent, sinon toujours, les surveillants ont été placés à ce poste par l'influence de leur conseiller général, de leur député, en récompense de services électoraux ou de menées plus ou moins louches. Une telle préparation à remplir une mission difficile entre toutes semblera peut-être insuffisante. Puis, qu'il prenne fantaisie à ce gardien, — à ce garde-chiourme plutôt, — d'être grossier, brutal, corrupteur même à l'égard des pauvres patriots confiés à sa garde. Croyez-vous qu'il sera révoqué? Et M. le conseiller qui le protège? Et l'intervention de M. le député, auprès du ministre? Le directeur s'incline, ferme les yeux, et les choses vont, comme devant, au plus mal.

N'est-ce que cela? M. Joly, qui est un universitaire, ne peut être suspecté de cléricalisme. Et bien! ce qui l'a, au cours de ses visites, le plus douloureusement surpris, c'est, dans les colonies pénitentiaires du Gouvernement, l'absence de l'aumônier. Laissons-lui la parole:

« J'ai su tout d'abord, dit M. Joly, que les parents écrivent lettres sur lettres. Il y en a, me dit-on, des centaines pour dire à leurs enfants: « Vas-tu au catéchisme? Fais-tu bientôt ta première communion? Es-tu content de ton aumônier? Comment se fait-il que tu n'en aies pas? » Nombre de ces lettres émanent de prisonniers ou de libérés, de vagabonds ou de

filles publiques... On fera ici, encore une fois, les réflexions que l'on voudra. Mais tout dogmatisme mis à part, l'action d'un aumônier résident serait d'autant plus nécessaire, elle est d'autant plus regrettée par les directeurs de toute opinion, que ces enfants souffrent davantage d'un mal difficile à guérir.

« Ce mal est l'immoralité, l'immoralité précoce, l'immoralité de tous les moments. L'immoralité tarissant toutes les sources de la vie physique et de la vie morale; car elle est descendue depuis longtemps aux derniers degrés de la turpitude. Que de choses on m'apprend, à moi qui croyais avoir déjà vu bien des plaies et à qui on a reproché de faire croire à trop de misères! Que les deux directeurs voisins sont douloureusement d'accord sur ce point comme sur beaucoup d'autres!

« L'amour du vol, l'esprit de violence, la paresse même, tout cela se guérit encore avec une facilité relative quand il n'y a pas autre chose. Mais le vice, soit isolé, soit surtout collectif, voilà ce qui entretient la bassesse morale, la ruse et la duplicité chez les plus petits, la jalousie et la méchanceté chez les plus grands, la lâcheté au travail, l'esprit d'insubordination chez tous.

« Dans quel état d'ailleurs et avec quelle préparation n'étaient-ils pas arrivés!... »

Pourquoi sont-ils là, ces enfants, pauvres gamins déshérités?

Ils ont volé, dit-on, vagabondé, que sais-je? Mais eussent-ils vagabondé, volé, commis des crimes, si des conseils leur avaient été donnés, dès leur première enfance? Si, dans leur jeune âme, un père, une mère, avaient semé la bonne semence, leur parlant du bien, du mal, du devoir, de Dieu, seraient-ils là? Ils n'ont entendu qu'impies et blasphèmes; initiés dès cinq ans à l'habitude du vice, du vice le plus honteux. — M. Joly cite des exemples navrants, — ils ont traîné déjà leur corps gangrené de bouges en bouges. L'éducation qu'ils ont reçue, dans ces bouges, les fréquentations répugnantes qu'ils ont eues, n'est-ce point là ce qui les amène?...

Et, durant leur séjour dans les colonies pénitentiaires, vous n'essayerez pas d'arrêter les ravages de cette démoralisation précoce; vous ne leur parlerez pas d'un Dieu juste qui récompense et qui punit, d'un Évangile qui prêche l'amour du prochain! Vous les rendrez à la société tels qu'elle vous les a donnés, avec l'ignorance des lois divines, avec la crainte seule des tribunaux et des lois humaines: vous vous imaginez, alors, que votre rôle est rempli, que vous avez fait, de ces malfaiteurs, des hommes capables de tenir honnêtement leur condition dans la Société?

« Qu'on mesure, s'écrie en terminant M. Joly, qu'on mesure les responsabilités sociales, et qu'on dise si l'État a le droit de rejeter une force morale comme celle du Christianisme! »

Voilà l'opinion d'un libre penseur. Elle résume la remarquable étude de M. Henri Joly.

Manque de surveillance d'une part; aucun élément de moralisation de l'autre. Voilà le secret de l'infériorité des établissements de

l'État sur les établissements privés, de Saint-Hilaire sur Mettray, — notre belle colonie de Touraine, à l'administration de laquelle M. Joly rend, en maints endroits, un très sincère et très légitime hommage. — GEORGE GRIPPON. (Journal d'Indre-et-Loire.)

INFORMATIONS

LES 28 JOURS

C'est hier que se sont mis en route les réservistes appelés à participer aux grandes manœuvres d'automne.

Il est à espérer, surtout après les très regrettables accidents survenus dans les troupes de l'armée active, que les commandants des troupes prendront les précautions nécessaires pour éviter les insulations et veilleront de très près à toutes les mesures hygiéniques qu'exigent l'élévation actuelle de la température et l'état sanitaire général.

Il ne s'agit certes pas de dispenser les soldats, réservistes ou territoriaux, des exercices qui servent de sanction à l'instruction militaire annuelle de l'armée, mais il importe de garantir l'existence de tous les hommes présents sous les drapeaux.

La responsabilité des chefs y est directement engagée.

UN PEU TARD

Il paraît que M. de Freycinet vient d'adresser aux chefs de corps des instructions relatives aux marches forcées.

M. le ministre de la guerre s'y prend un peu tard.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE

Dans la nuit de vendredi à samedi, on a essayé de forcer la porte du magasin à poudre de l'École militaire de Saint-Cyr. On a trouvé les traces très distinctes de six pesées.

Voilà un magasin bien gardé!

LA LOTERIE DE BESSÈGES

On nous demande pourquoi l'État persiste à retenir dans ses coffres une somme de 64,000 francs qui appartient aux mineurs de Bessèges.

Nous ne savons absolument rien au sujet de ce mystère administratif.

UN PROBLÈME INQUIÉTANT

Du Siècle:

« Le service de deux ans, contre lequel Guillaume II vient de se prononcer avec éclat, était intimement lié aux projets de réorganisation militaire.

« A ceux-ci, l'empereur et le chancelier paraissent tenir beaucoup et la majorité du Reichstag semblait disposée à les admettre, à la condition toutefois qu'on lui accordât comme contre-partie la réduction de la durée de service.

« Voilà la contrepartie retirée; que vont devenir les autres réformes?

« Le Reichstag ne les votera pas, c'est certain; l'empereur les abandonnera-t-il? C'est fort douteux.

« Alors, c'est le conflit.

« Et s'il les abandonne, que devra-t-on penser? »

« Que les idées de pacification et les desirs d'accord diplomatique prennent décidément le dessus chez Guillaume II, ou tout au contraire que, estimant l'empire à son maximum de puissance militaire, il veut tirer parti dans le sens de ses vues ambitieuses de ce merveilleux et terrible instrument de massacre.

« Voilà un de ces redoutables problèmes qui doivent fixer l'attention des cabinets européens. »

RANCUNES ÉLECTORALES

On mande de Perpignan, 23 août, que les dernières luttes des élections au Conseil général ont profondément troublé la population de Saint-Félix-Davail; l'agitation n'est pas encore calmée et des rixes presque journalières ont lieu. Lundi soir, M. et M<sup>me</sup> Raynal, en rentrant chez eux, ont été assaillis par deux individus.

Raynal s'affaissa, frappé de trois coups sur le sommet du crâne, et à moitié mort; sa femme, moins grièvement atteinte, s'évanouit. Les victimes avaient cependant eu le temps de reconnaître un des malfaiteurs, qu'ils dénoncèrent à la gendarmerie.

ACCIDENT DE CHEMINS DE FER

Un grave accident de chemin de fer est arrivé près de Béziers lundi soir à six heures.

Le train allant de Béziers à Cennesson, ligne d'intérêt local, a déraillé sur un pont traversant l'Orb, par suite de l'affaissement des traverses du pont. La locomotive s'est mise en travers, et les wagons sont venus se heurter les uns contre les autres.

Presque tous les voyageurs sont blessés. On compte 5 morts et 39 blessés grièvement.

Le train est resté au milieu du pont, où les débris sont amoncelés.

Un train de secours a transbordé les voyageurs et les victimes.

La marche du service est interrompue.

On craint que le pont n'ait souffert.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 22 août 1892.

La fermeté des fonds publics persiste sans que le marché soit très animé. La grande spéculation est en villégiature, mais le comptant est encouragé par les dépôts aux caisses d'épargne qui redeviennent plus abondants.

Le 3 0/0 est revenu au pair à quelques centimes près; le 4 1/2, toujours menacé d'une conversion facultative, puisqu'elle serait anticipée, est offert à 105.50.

La Rente Italienne est en nouvelle avance à 92. La crise économique, d'après certains indices, est entrée dans une période d'amélioration très sensible. Les Chemins Méridionaux montent à 643.75.

L'Extérieure cote 64 3/8.

Les fonds Russes sont délaissés; le Nouveau conserve difficilement le cours de 78.40 et l'Orient est offert à 68.20.

L'action de la Banque de France s'inscrit à 4,200 au comptant et 4,180 à terme. Le bilan de jeudi accuse une diminution de 23 millions au portefeuille et une nouvelle augmentation de 8 millions 1/2 à l'encaisse or qui atteint le chiffre de 1,669 millions.

Le Crédit Foncier a des tendances à dépasser le cours de 1,112 fr. En outre de ses di-

verses réserves dont le total est de 46 millions, il dispose de 110 millions constituant une provision destinée à combler le cas échéant la prime au remboursement des obligations amorties par anticipation.

La Banque de Paris est ferme à 660 en attendant que l'Espagne accepte les conditions auxquelles on doit lui procurer une avance de 50 millions.

La Société Générale s'inscrit au comptant à 476.50. La progression de ses cours n'est pas le fait de la spéculation ; elle est due à la marche régulière de ses bénéfices qui se chiffrent par 2,312,131 fr. depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1892.

Le Crédit Lyonnais s'avance à 807 fr. Les comptes de dépôts qui se chiffraient par 860 millions n'exigent qu'un intérêt de 4/2 0/0 alors que, employées en escompte de papier et en participations, ces sommes laissent, tous frais déduits, un bénéfice qui assure le dividende de 30 fr.

Le Crédit Industriel et Commercial conserve nominativement le cours de 550 fr. Depuis la chute des dépôts et comptes courants, c'est la seule société dont les actions soient libérées seulement de 125 fr., ce qui place ses actionnaires sous la menace éventuelle de nombreux appels de fonds.

L'obligation de la Société Immobilière de Tunisie rapportant 45 fr. est cotée 270. Ces titres ont pour gage de vastes domaines dont la valeur s'accroît tous les jours.

Les Chemins Economiques cotent 415 fr.

## NOUVELLES MILITAIRES

LE MINISTRE DE LA GUERRE AUX GRANDES MANŒUVRES DES 9<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> CORPS

La date du départ de M. de Freycinet pour les grandes manœuvres du 9<sup>e</sup> et du 12<sup>e</sup> corps, n'est pas encore fixée.

Il est, dès à présent, certain, toutefois, que le ministre de la guerre assistera à la grande revue qui sera passée le 16 septembre, près de Montmorillon, en présence du Président de la République, et il est probable que M. de Freycinet tiendra également à assister aux derniers jours des manœuvres, pendant lesquels les deux corps d'armée en présence seront renforcés de leurs divisions mixtes. Dans ce dernier cas, M. de Freycinet quittera Paris le 12 ou le 13 septembre.

LA REVUE DE MONTMORILLON

Voici les dispositions prises par l'autorité militaire en vue de la grande revue de Montmorillon :

Une voie ferrée va être construite afin de pouvoir conduire le Président et les officiers étrangers sur le terrain de la revue. L'exécution de ce travail a été confiée à la maison Joly, de La Rochelle.

D'autre part, MM. Rullier frères, d'Angoulême, vont démolir les dépôts provisoires de Saint-Saviol et d'Angoulême afin de pouvoir construire la gare où s'arrêteront de nombreux trains spéciaux que la Compagnie a l'intention d'organiser.

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR  
Le Marquis DE FOUDRAS

I

SUZANNE D'ESTOUVILLE A CLAIRE DE ROYAN

« Je n'ai reçu qu'hier, ma bonne amie, la lettre que vous m'avez écrite à votre retour d'Allemagne, parce que je ne suis plus à Saint-Denis où vous me l'avez adressée. J'ai quitté la maison royale, il y a six semaines environ, et c'est d'un des plus beaux châteaux de la Normandie que je vous réponds.

« Ainsi cette succession n'était pas un rêve, et la pauvre orpheline est devenue une riche héritière, libre désormais d'arranger sa vie comme elle l'entendra. Ce qui me charme surtout dans cet heureux événement, c'est l'assurance que vous me donnez qu'il n'existe aucune clause dans le testament de votre tante qui vous oblige à conserver les immenses possessions qu'elle vous a laissées en Bohême. Vous resterez donc dans notre chère et belle France, et votre amie aura toujours un asile prêt à la recevoir, un cœur heureux de l'aimer.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

### Conseil Municipal de Saumur

Séance du 19 août 1892

Présidence de M. VINSONNEAU  
(Suite et fin)

#### Mont-de-Piété

Lecture est donnée d'une lettre d'une dame Pouzeau qui sollicite l'autorisation de créer à Saumur un bureau de correspondance avec le Mont-de-Piété.

Le Conseil ajourne la réponse.

#### Rideau-annonces

M. Bolognesi demande de son côté à installer au théâtre un rideau-annonces payant un droit à la ville.

Ce projet soulève des critiques et sera soumis à l'étude.

#### Le jeune Motard

M. le Maire demande un livret de Caisse d'épargne de 50 francs pour le jeune Motard, âgé de 14 ans, lequel a sauvé un de ses petits camarades, Alzon, qui se noyait dans le Thouet.

Personne ne s'y oppose.

#### École des Ponts

Les six conseillers municipaux des Ponts sont unanimes pour demander que l'École de jeunes filles soit transférée à l'École maternelle, et l'École maternelle à l'École des filles.

Parce que des jeunes filles de 10 ans et au-dessus entendent des propos et sont témoins de faits qui peuvent avoir de fâcheux effets sur leur imagination, et que cet inconvénient n'est pas à redouter pour des enfants de l'asile.

Pourquoi pas supprimer l'établissement cause de scandale ? s'écrie M. Piéron.

Réponse. — On ne peut pas, ce n'est pas assez caractérisé.

Ajoutons que c'est une officine électorale.

Le Conseil est favorable à ce changement.

#### Chemin de fer des Deux-Sèvres

Le maire donne lecture de la délibération prise par la Chambre consultative des Arts et Manufactures, relative à la ligne à voie étroite des Deux-Sèvres et de son raccordement avec la ligne de Cholet-Saumur.

Le Conseil adopte les considérations présentées par la Chambre consultative et prie M. Besnard d'appuyer au Conseil général le projet de raccordement de la ligne des Deux-Sèvres avec celle de Saumur-Cholet de même catégorie.

#### Tramways saumurois

M. Garnault, ingénieur électricien, désire acquérir la ligne de tramways de Saumur et l'exploiter non avec une machine à vapeur si

redoutable pour tous, mais au moyen d'accumulateurs électriques.

Il prie le Conseil de lui être favorable et de l'appuyer près du ministre pour qu'il puisse traiter cette affaire à l'amiable en dehors des aléas d'une adjudication.

M. Besnard ne pense pas que ce soit possible.

Le maire renvoie cette affaire à l'étude.

#### Crèche

Certains conseillers ont émis le projet de créer une crèche à Saumur, et pour débiter on choisirait l'ancien local du cours de dessin, rue des Pâiens. On installerait d'abord vingt berceaux. On créerait un comité de dames patronesses qui recueillerait des souscriptions et exercerait une surveillance sur cette création nouvelle.

Puis il n'y aurait pas là de gratuité : chaque enfant paierait 0,15 par jour.

Le maire demanderait pour cette première installation un crédit de 3,000 fr. La Ville trouvera facilement dans le produit du service des Eaux amélioré et étendu, une ample compensation.

M. le docteur Besnard demande s'il y a des créations de ce genre dans des villes de même importance que Saumur.

M. le Maire cite Angers. Cela ne paraît pas concluant. Il espère bien pouvoir fonder une seconde crèche dans le quartier des Ponts.

Le Conseil adhère.

Nous croyons savoir que la ville de Cholet a établi une crèche et que, dans ce centre manufacturier, elle n'a pas réussi.

#### Fournitures scolaires

M. Vinsonneau expose qu'une pétition lui avait été présentée par les libraires, papetiers et imprimeurs de Saumur réclamant que les fournitures scolaires et imprimés ne soient pas laissées à un seul, mais que tous soient appelés à soumissionner dans une adjudication.

M. le Maire avait reconnu que cette réclamation était parfaitement fondée, qu'elle répondait entièrement à ses idées et aux principes égalitaires de tous les citoyens devant la loi et les administrateurs saumurois, et que, pour le renouvellement de l'année scolaire, il n'en serait plus de même.

Et voilà que vendredi soir, devant le Conseil, il déclare qu'avec la commission il a étudié le tarif des plus importantes maisons de Paris, et les mieux outillées ; que M. Milon avait accepté leur tarif le plus réduit avec une simple majoration de 5 0/0. Aussi resterait-il seul fournisseur des écoles. Ce système était évidemment le plus avantageux pour la ville.

Mais il y aurait un contrôle. Toutes les demandes des instituteurs seraient centralisées à la Mairie, et, le besoin de fournitures bien et dûment justifié, la demande serait transmise par le secrétariat à la librairie Milon.

Le maire demande au Conseil de ratifier ce système.

M. Poisson eût voulu qu'on appelât à participer à cette fourniture les divers patentés qui contribuent pour leur part aux charges de la Ville, et qu'on revint à l'adjudication.

Le Dr Besnard ne voit pas dans la combinaison adoptée de raison suffisante pour se dispenser de l'adjudication. Le rapporteur, M. Roland, déclare que si l'administration est opposée à l'adjudication, c'est afin de ne pas courir le risque d'avoir comme soumissionnaires et peut-être comme adjudicataires des commerçants systématiquement hostiles aux institutions du jour.

Voilà un aveu dépouillé d'artifice. Aux conservateurs de se liguer à leur tour et de retirer leur clientèle à tous fournisseurs qui ne partagent pas leurs opinions. Il y en a peut-être qui pourraient la trouver mauvaise. Mais enfin, ceux-ci ne sauraient être critiqués, ils ne feraient que suivre l'exemple donné par la municipalité.

La déclaration de M. le rapporteur cause une certaine rumeur ; M. Besnard lui reproche d'introduire, et à haute dose, la politique dans les questions administratives, et l'on se demande quelles puissantes considérations ont pu faire changer si complètement la manière de voir de M. Vinsonneau, très sympathique aux pétitionnaires qui lui présentaient leur requête, et devenu leur adversaire lorsqu'ils ont eu franchi le seuil de son cabinet.

La séance a été terminée par la liquidation de la retraite du sieur Huet, employé d'octroi, laquelle retraite est fixée à 294 fr. 74.

M. le Maire a invité le public à se retirer et a retenu ses collègues en séance secrète.

Par suite d'un faux renseignement qui nous avait été donné, nous avons attribué à M. Ludovic Desmés un don de 60,000 fr. fait aux Hospices de Saumur. L'auteur de cette générosité est M. Pierre Desmés, originaire de Saumur. M. Pierre Desmés n'est point de la famille de M. Ludovic Desmés, qui, comme nous l'avons dit, a longtemps habité notre ville.

#### VÉTÉRINAIRES STAGIAIRES

Par application du décret du 14 janvier 1880 (art. 2) et par décision ministérielle du 20 août 1892, ont été nommés aides-vétérinaires stagiaires pour prendre rang du 1<sup>er</sup> octobre 1892, les vingt vétérinaires diplômés dont les noms suivent, savoir :

MM. Feuillard, Rousselot, Vignon, Matrat, Blin, Souriau, Portet, Huguer, Lafon, Salins, Tasset, Thin, Beuric, Tricard, Trintignan, Treuvelot, Floquet, Guillaumin, Vairon, Souzy.

passer quelques mois chez elle, en Normandie.

« J'eus d'abord la pensée de refuser : mais on me dit qu'il y aurait de la mauvaise grâce à le faire, parce que la baronne m'offrait son hospitalité sous la forme d'un sacrifice qu'elle réclamait de moi. On ajouta que j'étais sans fortune, sans parents ; que mon seul avenir consistait à être sous-maitresse après avoir été élève, et qu'il y avait peut-être une existence heureuse et libre derrière le changement de dépendance qui se présentait. Je répondis à madame Granval que j'étais profondément touchée de la manière délicate avec laquelle elle m'offrait sa protection, et que je serais à ses ordres aussitôt qu'elle me les aurait fait connaître.

« Quelques jours après, elle vint elle-même me chercher, et nous partîmes ensemble pour son château du Haut-Mont, magnifique habitation située au bord de la Seine, entre Rouen et Caudebec. Pendant le voyage, la baronne fut parfaite pour moi, et je n'eus qu'à m'applaudir du parti que j'avais pris. Ainsi que je vous l'ai dit, ma chère Claire, il y aura demain six semaines que je suis chez elle.

« Madame Granval jouit d'une grande éousi-

dération dans le pays, et, cette considération, elle la doit bien moins à son immense fortune qu'à ses vertus. C'est une femme de quarante-cinq ans environ, belle encore, et qui garde pour la mémoire de son mari une sorte de culte que je comprends d'autant mieux que le général était l'ami de mon père. La baronne a peut-être des défauts, mais comme je ne songe pas à les voir et que je suis heureuse par ses qualités, je la tiens pour parfaite, et il m'est facile de chercher à lui plaire et à la distraire de ses chagrins.

« Madame Granval a un fils unique de vingt-cinq ans, qu'elle adore et dont elle est séparée depuis longtemps, car il voyage avec un gouverneur. Léonce Granval, à la suite d'une longue et cruelle maladie qui a mis longtemps ses jours en danger pendant son enfance, est resté presque complètement privé d'intelligence, et ce n'est qu'en laissant dans un repos absolu le peu de facultés qu'il a conservées, qu'on a pu l'arracher à une mort certaine. Sa constitution une fois raffermie, les médecins ont conseillé d'agir sur son imagination par les voyages : mais depuis quatre ans que ce moyen est employé, il ne paraît pas qu'il ait produit de grands résultats. Les lettres du gouverneur

## PRIMES AUX JUMENTS, POULAINS ET POULICHES

Nous avons déjà indiqué les dates des concours. Voici la nomenclature des localités pour chaque lieu de concours, dans notre arrondissement :

A Doué, le 6 octobre, à une heure, pour les propriétaires et cultivateurs de la partie de l'arrondissement de Saumur située au sud de la Loire, moins les communes de la Salle-de-Vihiers et Coron ;

A Longué, le 7 octobre, à midi, pour les propriétaires et éleveurs des cantons de Longué, Beaufort, et de la partie de l'arrondissement située au nord de la Loire.

Les juments, poulains et pouliches devront être amenés à huit heures du matin, dans les lieux qui seront désignés par l'autorité locale.

Il ne sera décerné, en 1892, aucune prime aux chevaux de pur sang, excepté aux juments de cette catégorie qui seraient suitées d'un produit de demi-sang provenant d'un étalon de l'Etat ou d'un étalon approuvé ou autorisé.

## Audacieux escroc à Cholet

Vendredi dernier, vers deux heures de l'après-midi, un individu très correctement vêtu, la décoration à la boutonnière, se présentait chez M. Ducollet, bijoutier, rue Nationale, à Cholet, et demandait un choix de montres et de chaînes en or, de la part de M<sup>me</sup> la comtesse de Civrac, qui désirerait faire un cadeau à M. l'aumônier du Bon-Pasteur de Cholet. Pour inspirer toute confiance au fournisseur, l'escroc, après avoir choisi trois chaînes et trois montres, pria M. Ducollet de les faire porter au Bon-Pasteur où M<sup>me</sup> de Civrac devait, disait-il, se rendre vers cinq heures. Il est bon d'ajouter que notre individu était allé trouver la vieille servante de l'aumônier et l'avait avertie qu'on apporterait le lendemain un paquet de bijoux de sa part.

M. Ducollet alla porter les montres lui-même au Bon-Pasteur, en compagnie de son acheteur, et les remit à une religieuse. Au retour, en arrivant près de la gare, son compagnon de route lui demanda le chemin de la Retraite où il avait affaire, puis il le quitta.

A peine rentré chez lui, M. Ducollet, pris de soupçons, alla demander à l'hôtel de France si la voiture de la famille de Civrac était là, et sur la réponse négative qui lui fut faite, retourna immédiatement au Bon-Pasteur. Mais il arriva trop tard, son acheteur était venu quelques instants auparavant et avait réclamé le paquet qu'on lui avait remis sans défiance.

Malgré les plus actives recherches, M. Ducollet n'a pu retrouver son voleur, qui lui fait subir une perte de 1,200 fr. environ.

Le même jour, le même filou se présenta de la part de M<sup>me</sup> de Terves chez M. Bruneau, bijoutier à Cholet, rue Nationale, et fit un

choix de montres, lui disant que cette dame voulait offrir un de ces objets à M. l'aumônier de la Retraite, absent en ce moment, ajoutant que la comtesse se trouverait à la Retraite vers 5 heures. M. Bruneau porta lui-même et seul le paquet à l'adresse indiquée, mais comme la domestique était pas là, il rapporta chez lui ses objets précieux, se proposant d'y retourner vers cinq heures.

Entre temps, il apprenait le vol commis au préjudice de M. Ducollet. Du reste l'escroc, très déflant sans doute, ne s'est pas présenté chez M. l'aumônier de la Retraite, se contentant de son premier vol. Il s'était renseigné la veille chez des personnes habitant Rambourg, du nom de l'aumônier, et avait appris qu'il n'était pas à Cholet actuellement.

On suppose que cet individu fait partie d'une bande composée d'une femme et de trois hommes qui, la veille, avait dérobé à un loueur de Clisson une voiture et un cheval, qui ont dû leur servir pour filer loin de Cholet sans être dans l'obligation de prendre le chemin de fer.

TOURS. — *Les insulations.* — On sait maintenant que le nombre des soldats d'infanterie de la garnison tombés à la suite des insulations ou de la fatigue, et qu'il a fallu transporter à Tours dans les voitures régimentaires ou dans des véhicules spécialement réquisitionnés, est de 147 pour le 66<sup>e</sup> et de 46 pour le 32<sup>e</sup>. Ces soldats reçoivent des soins, les uns à l'hôpital, les autres à l'infirmerie de leur régiment. Un certain nombre sont en danger de mort.

Les cavaliers du 25<sup>e</sup> dragons et du 7<sup>e</sup> hussards ont beaucoup moins souffert. Néanmoins, ils comptent aussi des malades.

Les manœuvres de brigade ont eu lieu, mardi et mercredi, c'est-à-dire pendant les deux jours les plus chauds, entre les communes de Semblançay et de Sonzay, justement sur les points où la température s'est le plus élevée, 46° à 58° de dix heures du matin à quatre heures du soir. Les marches s'exécutaient sous le soleil, plusieurs heures de suite. De plus, mercredi, les soldats ont assez longtemps manqué de vivres.

En cette circonstance, la plupart des officiers, il faut le reconnaître, ont montré beaucoup de zèle et de sollicitude pour préserver la santé de leurs hommes et soulager leurs fatigues, aidés en cela par les paysans de la région, qui leur prêtaient le concours le plus désintéressé. Malheureusement, les manœuvres étant commencées, le commandant supérieur a jugé à propos de les prolonger jusqu'au bout, et c'est cette prolongation qui a fait qu'aujourd'hui plus de 200 hommes de la garnison de Tours sont à l'hôpital.

Une émotion très vive règne parmi la population.

Au dernier moment, on annonce un nouveau décès parmi les victimes de l'insolation.

sont peu rassurantes, et les quelques mots que Léonce y ajoute de temps en temps, le sont encore moins. On dirait que c'est un enfant qui les écrit, car on n'y trouve jamais l'ombre d'une idée ou d'un sentiment. Ce ne sont ni les beautés de la nature, ni les merveilles de l'art qui frappent cette intelligence morte ou endormie, mais seulement les choses matérielles de l'ordre le plus vulgaire, comme, par exemple, la lenteur ou la vitesse des chevaux de poste, ou les avantages et les inconvénients des bons ou des mauvais gîtes de la route, et autres remarques de ce genre. Aussi ces lettres, qui devraient réjouir la mère de Léonce, sont-elles un sujet de désespoir pour elle, et nous sommes encore plus tristes lorsqu'elles arrivent que lorsqu'un retard nous met dans l'inquiétude.

Vous devez conclure de ceci, ma chère amie, que notre vie est pour le moins sérieuse. Je ne m'en plains pas, parce qu'elle est conforme à mes goûts ; mais, en fût-il autrement, je crois que je m'y résignerais en présence de cette douleur maternelle dont je suis témoin. Madame Granval me parle sans cesse de son fils, moi je m'afflige avec elle : c'est la seule consolation que je puisse lui donner.

Vous me gronderiez, j'en suis sûre, si je ne vous disais rien du pays que j'habite. Il est admirable et paraîtrait tel, même à des regards qui n'auraient pas erré pendant six ans sur la plaine Saint-Denis. Le château du Haut-Mont est bâti sur la crête d'une haute colline, au pied de laquelle coule la Seine, déjà majestueuse en cet endroit. Le parc, qui est magnifique, descend jusqu'au fleuve, après avoir commencé par une terrasse d'où l'on jouit de la plus délicieuse vue qui se puisse imaginer. Je suis assise auprès de ma fenêtre, et tout en vous écrivant j'aperçois les vieux manoirs des chevaliers normands, étalant fièrement leurs tourelles lézardées sur les coteaux de la rive opposée. A ma droite et à ma gauche, le fleuve se déroule capricieusement et emporte des légions de voiles, autour desquelles se jouent des essaims étincelants d'hirondelles de mer. Dans le lointain, les ruines imposantes de l'abbaye de Jumièges resplendent aux derniers rayons du soleil couchant, et, dans les prairies qui les environnent, d'innombrables troupeaux sans gardiens errent gravement, escortés par des bandes de poulains, légers éclaireurs qui galopent et butinent autour d'eux, la crinière au vent, les naseaux en feu. Derrière

## L'ÉPIDÉMIE DE POITIERS

Sous ce titre, nous lisons dans le *Moniteur universel* :

« La garnison de Poitiers est atteinte, en ce moment, par une épidémie de dysenterie d'une extrême violence. L'hôpital regorge de malades : on en comptait plus de cent ces jours derniers, et le nombre des morts est assez considérable. D'abord localisée au quartier d'Abouville, occupé par le 33<sup>e</sup> d'artillerie, l'épidémie s'est peu à peu étendue aux autres corps de la garnison. Il est à craindre que, malgré les mesures prises, tous ne soient éprouvés dans les mêmes proportions.

« Cette épidémie peut être grosse de dangers à la veille des manœuvres des 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> corps. Non seulement, en effet, Poitiers contient un régiment d'infanterie et une brigade d'artillerie, appelés à manœuvrer, mais cette ville est désignée comme point de débarquement de la division supplémentaire fournie par le 5<sup>e</sup> corps.

« Si une épidémie se déclarait dans ces régiments mixtes, uniquement formés de réservistes et de territoriaux, il pourrait en résulter les plus graves inconvénients.

« On nous dit que le ministère ne semble pas s'être occupé jusqu'à ce jour de cette importante question. Ce serait cependant assumer une lourde responsabilité que d'exposer cette division de réserve aux dangers de la contamination.

« Il est encore temps d'ailleurs de parer à ce danger, puisque les manœuvres ne commenceront pas avant trois semaines et qu'on peut changer une partie des dispositions arrêtées. Mais il importe de se hâter, et de prendre les décisions que comporte la gravité de la situation. »

## LE DOYEN DES MAIRES DE FRANCE

On lit dans l'*Écho de Châtelleraut* :

« C'est la toute petite commune de Dienné, près Poitiers, qui peut revendiquer pour elle le vrai doyen d'âge des maires de France. Il s'appelle Laugier et descend de la vieille et noble famille de Prépéant. Agé de 84 ans, il vit avec sa sœur et son frère, l'une ayant atteint 86, l'autre 82 ans. Tous les trois, depuis de longues années, vivent dans une union parfaite, que ne vient attrister aucune infirmité physique.

« Chaque jour, M. Laugier parcourt à pied, allégrement, avec l'allure d'un jeune homme, le kilomètre qui sépare sa propriété du Gasouillet du petit bourg où il remplit les fonctions de maire. Parfois même, les quatre kilomètres qui le distancent de la gare n'effrayent pas ses jambes vieilles mais solides.

« Ex-professeur de l'Université, il a conservé dans l'esprit la même souplesse d'intelligence qu'il montre au physique.

le château, s'étend une immense forêt, à travers laquelle s'allongent à perte de vue de larges routes, inondées de lumière, qui conduisent à des fermes et à des villages, et serpentent de mystérieux sentiers, sombres comme la nuit, qui ne mènent à rien. Il y a, dans ce tableau, de la vie et du silence, du mouvement et du repos, de la douceur et de la tristesse : c'est comme le cœur de l'homme qui garde la mélancolie de ses pensées, même au milieu de l'agitation de ses plaisirs.

« Jusqu'à présent nous avons vécu dans une solitude presque complète, car je ne saurais compter quelques apparitions de voisins qui sont venus faire leur visite annuelle, à leur retour de la ville. La semaine prochaine, il n'en sera plus ainsi. Madame Granval a un frère qui possède un château à une demi-lieue d'ici, et ce frère lui écrit qu'il va quitter Paris avec sa fille dont l'éducation est terminée. La baronne dit que sa nièce est charmante.

« Adieu, ma bonne Claire. Je ne vous ai parlé que de moi, pour vous prouver que c'est à vous que je pense.

» SUZANNE D'ESTOUVILLE.

« Château du Haut-Mont, ce 15 mai 182... »

(A suivre.)

« Les années du frère et de la sœur jointes aux siennes forment un total de plus de deux siècles et demi. A les voir tous les trois aussi jeunes, malgré leurs années, on est tenté de croire qu'ensemble ils atteindront, dépasseront peut-être leur troisième siècle. »

## Etat civil de la ville de Saumur

### NAISSANCE

Le 23 août. — Léopoldine-Victoria Anne, rue des Capucins.

### DÉCÈS

Le 23 août. — Albert-Jules Simon, carrossier, épouse de Alida-Marie Micoulleau, 42 ans, rue d'Orléans.

## Paris à Saumur

Depuis quelque temps, les journaux de la ville de Saumur annoncent l'installation, rue d'Orléans (dans les anciens magasins de la maison Mexme), des Magasins Généraux du Tissu, faisant pour le compte d'industriels une vente formidable des Toiles, Tapis et Tissus nouveautés.

La direction informe nos lecteurs que toutes les marchandises épuisées les premiers jours viennent d'être remplacées aux prix fabuleux qui expliquent l'empressement des acheteurs à payer moitié des cours habituels : c'est d'ailleurs la façon d'opérer des grands magasins de la capitale.

Cette colossale entreprise doit aussi son succès à la façon polie et sérieuse avec laquelle chaque client est reçu par un personnel toujours heureux de renseigner tout visiteur.

## BOURSE DE PARIS

Du 22 Août 1892

3 0/0 . . . . .	99 95
3 0/0 amortissable . . . . .	100 »
4 1/2 . . . . .	105 40

## Dernières Nouvelles

Paris, 23 août, 12 h. 45 soir.

A Carmaux, les grévistes, armés de gourdin, font des patrouilles autour des mines pour empêcher la reprise du travail. Aucun incident.

Hier soir, à Lens, une manifestation anti-belge a eu lieu sans conséquence grave.

HAVAS.

## MARCHÉS

LONGUÉ, 18 août

Blé-froment, l'hect., 47 fr. — Seigle, 43 fr. — Orge, 41 à 42 fr. — Avoine, 9 50. — Pommes de terre, le d.-d., 2 fr. — Foin, la charretée de 780 kil., 80 à 100 fr. — Paille, 30 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 4 20. — Œufs, la douz., » 85. — Volailles, la couple, 2 à 5 fr.

BRISSAC, 18 août

Froment, le double-décalitre, 3 40. — Seigle, 2 70. — Orge, 2 25. — Avoine hiver, 1 70 ; été, 1 60. — Noix, 2 50. — Foin, la charretée de 1,050 kil., 120 fr. — Paille, 35 fr. — Beurre, le demi-kil., 4 40. — Œufs, la douzaine, » 90. — Vin rouge, la barrique, 45 fr. — Vin blanc, 90 fr. — Bœuf, le demi-kil., » 75. — Vache, » 70. — Veau, » 70. — Porc, » 70. — Mouton, 1 10.

## ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

## P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés . . . 1.50 le litre  
Montpellier 43 — . . . 1.75 —  
Armagnac 50 — . . . 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**A VENDRE**  
**Château des RÉAUX**  
 (Indre-et-Loire)  
 A 4 h. de Paris STYLE RENAISSANCE.  
 Avec parc, douves, prairies, vignes, et corps de ferme, contenance 20 hectares, tenant à la gare de Port-Boulet.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> THYRAUD, notaire à Songeons (Oise).

**A CÉDER DE SUITE**  
 POUR CAUSE DE DÉCÈS  
 FONDS bien achalandé de **Marchanderie, Taillanderie et Serrurerie**, avec matériel et outillage en bon état, exploité à Dampierre.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

**MAISON A LOUER**  
 Pour la Saint-Jean 1893  
 Occupée par le Magasin de Lingerie de M<sup>lle</sup> TAILLARD.  
 S'adresser à M<sup>lle</sup> DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT  
**MAISON**  
 Rue de Bordeaux, 15,  
 Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.  
 Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.  
 S'adresser au bureau du journal.

LA CHASSE est interdite sur les fermes de Villevert et Mortefond, commune de Distré.  
 M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes, demande de suite un *clerc* pouvant faire actes courants.

**A VENDRE**  
 EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES  
**UN CLOS**  
 D'une contenance de 70 ares  
 Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin.  
 Situé au Pont-Fouchard.  
 S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> COURALEAU.

**A LOUER**  
**APPARTEMENT**  
 Au 2<sup>e</sup> étage  
 Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.  
 S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
 Présentement  
 Ou pour la Saint-Jean prochaine  
 Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.  
 S'adresser à l'ORPÈLINA SAINT-JOSEPH.

**Changement de Domicile**  
 M. GOUBIN-CHAUDOT, plâtrier, autrefois rue Nationale, vient de transférer son domicile rue de l'Abattoir, 47.

**A VENDRE**  
**Un Dictionnaire**  
 DE LITTRÉ  
 4 Volumes et un supplément reliés  
 S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE  
**Petite MAISON**  
 Avec JARDIN bien arboré  
 Contenant 500 mètres carrés environ.  
 S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allennes, demande de suite un *clerc* capable de faire tous actes courants.

**GUERISON**  
 Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau  
 DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, YEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.  
 MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.  
 Le traitement de dérange nullement de travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
 S'adresser à M. LENDORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Régiments Médecins à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

**CHEVEUX GRIS-CHUTE**  
 2<sup>50</sup> 4<sup>00</sup>  
 LE SUBLIMIOR  
 Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris la couleur et l'éclat de la jeunesse. Il ne poisse pas. Le SUBLIMIOR arrête la chute des cheveux et guérit les pellicules.  
 Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. Une application tous les 15 jours suffit. — LE NIGER, 4<sup>00</sup> 50.  
 CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS.  
 ENTREPOSÉS A PARIS: HARRIS, 13, r. de Trévise. — Notice f<sup>o</sup> sous pli fermé.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**  
**Tapisseries Artistiques**  
 BRODERIES  
 M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN  
 SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR  
 Très beau choix de Travaux fantaisie  
 LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

**MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE**  
 Saumur, 33, rue S<sup>t</sup>-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon  
**HENRI EICHE**  
 Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris  
 FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE  
 Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos  
 Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,  
 A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX  
 LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE  
 La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

**PHARMACIE A. CLOSIER**  
 N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne  
 SAUMUR  
 Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.  
 Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.  
 CABINET D'APPLICATION  
 On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.  
 PRIX MODÉRÉS

**SOCIÉTÉ DES HUILES D'OLIVE DE NICE**  
 Extrait de l'article 2 des statuts :  
 « La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »  
 DÉPÔT :  
**Maison IMBERT Fils**  
 Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38  
 Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra DE NICE  
 Le flacon... 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon... 1 fr. 50  
 Verres repris à 30 centimes | Verres repris à 20 centimes  
 En Bonbonnes en verre garnies d'Osier  
 En bonbonne de 3 kilog.... le demi-kilog. 1 fr. 20  
 — de 5 kilog.... — 1 fr. 10  
 — de 10 kilog.... — 1 fr. 70  
 MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES  
 Les emballages sont repris aux prix facturés

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

**Grande Liquidation**  
 POUR CAUSE DE FIN DE BAIL  
**AU GRAND BAZAR**  
 Tenu par DAVEAU, Doreur  
 Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17  
**SAUMUR**

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.  
 Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.  
 Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

**Liquidation sans Précédent**  
 A SAUMUR  
 L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.  
 Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.